Direction
Départementale
Des Territoires
De l'Oise



Productions végétales Productions animales Météorologie page 2 page 3 page 4







Numéro – 65

## La loi sur la consommation

Elle a été adoptée par le parlement les 12 et 13 février (au sénat puis à l'assemblée nationale) et si l'agriculture n'en est pas le sujet central, elle sera concernée par plusieurs dispositions.

La clause de renégociation entre les maillons des filières agricoles suite à des variations des prix ou des coûts de production : elle concerne les contrats signés entre deux parties pour une durée déterminée sur la base d'un prix de production et qui deviennent défavorables si des hausses importantes de prix des matières premières ou de consommations intermédiaires interviennent durant la validité du contrat. Les parties devront désormais préciser dans le contrat les conditions dans lesquelles la renégociation doit être menée en s'appuyant, par exemple, sur le suivi d'indices officiels de prix ou sur les données de l'observatoire de formation des prix et des marges. Toutefois, si la loi oblige chacune des parties à revenir à la table de négociation quand les conditions prédéfinies sont remplies, elle ne garantit pas le résultat des discussions qui repose toujours sur la bonne volonté de la partie favorisée par ces variations.

La réglementation concernant les magasins de producteurs : elle concerne les produits (bruts ou transformés) proposés à la vente dans ces établissements tenus par des groupements d'exploitants. Les produits issus des exploitations adhérentes devront représenter au moins 70 % du chiffre d'affaire du magasin. Les autres produits devront provenir d'autres agriculteurs ou artisans de l'alimentation et être clairement identifiés comme tels dans le magasin.

L'identification du pays d'origine pour les viandes : elle devient obligatoire pour toutes les viandes et produits carnés dérivés, que la viande en soit la composante principale ou un simple ingrédient.

Les « actions de groupes » : très connues dans les pays anglo-saxons, elles font leur entrée dans le droit français et permettront aux consommateurs lésés de porter un dossier commun à travers des associations de défense des consommateurs pour obtenir une indemnisation correcte des préjudices subis. Le fait que chaque consommateur devait avant se battre individuellement entraînait souvent un renoncement ou un abandon des poursuites, l'indemnisation prévue n'étant pas à la hauteur des efforts consentis pour l'obtenir. Une fraude ne lésant que faiblement un grand nombre de personnes pouvait donc être lucrative et impunie.

## **Actualités**

Congrès de la FNB (fédération nationale bovine): il s'est tenu aux Sables d'Olonne, le 5 février, en présence du ministre de l'agriculture, M. Stéphane Le Foll. Les débats ont porté notamment sur le montant unitaire de la PMTVA allouée à partir de la 41ème vache, les 40 premières étant payées 200 €/tête. Plusieurs pistes ont été évoquées dont une référence au cheptel moyen détenu en 2013, la priorité d'attribution aux exploitations spécialisées en viande bovine et l'utilisation pour l'élevage d'une partie importante des fonds consacrés au plan protéine. La création d'une cellule «export» pour coordonner les démarches d'exportation en promouvant les races françaises a été annoncée ainsi que celle de la bannière « Viande de France » pour valoriser les animaux nés, élevés et abattus en France.

Décès de M. Christian PATRIA: il est décédé le 10 février d'une crise cardiaque à 69 ans. Il s'était installé à Fontaine-Chaalis en 1968 sur l'exploitation de ses parents avec son diplôme d'ingénieur de l'ISAB. Il avait gravi les échelons de la FDSEA de l'Oise jusqu'au poste de président puis s'était impliqué aux échelons régional et national du syndicat. Il a aussi été président de la chambre d'agriculture de l'Oise, puis président de la chambre régionale de Picardie avant de participer au bureau de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture et de présider le CENECA qui définit les orientations du Salon International de l'Agriculture. La politique a aussi fait partie de son parcours avec les fonctions de maire, de conseiller général et de député.

Inauguration du 51<sup>ème</sup> Salon International de l'Agriculture : elle a eu lieu le 22 février par M. François Hollande. La visite a permis, comme chaque année, au président, accompagné par 3 ministres, de rencontrer des responsables des filières mais aussi des exploitants qui lui ont décrit les difficultés et les aspirations propres à chaque filière (calcul de la PMTVA, bouclage électronique et la présence du loup dans le sud pour les ovins, l'embargo russe sur le porc européen qui met à mal les trésoreries, etc.) et la difficulté commune d'attirer les jeunes vers les métiers de l'agriculture. L'innovation et la recherche ont souvent été citées comme moteurs du développement.

# Productions végétales

Les cours ont tous fini leur période de baisse et remontent durant la seconde quinzaine, légèrement pour les céréales, plus nettement pour les oléagineux et le pois.

# Blé tendre

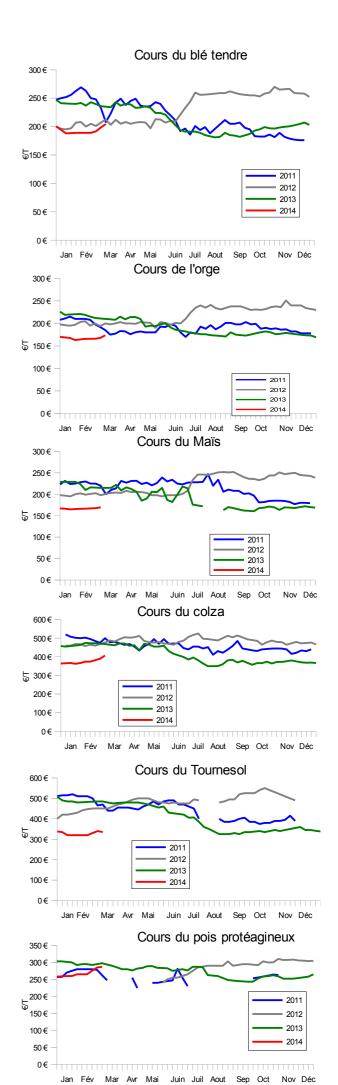
Les cours sont très stables à 189 €/t lors de la première quinzaine avant de connaître une hausse de 9,5 €/t pour finir le mois à 198,50 €/t ce qui reste en deçà des 3 années précédentes (207 à 236 €/t).

## L'orge

Les cours enregistrent une petite hausse (  $+2 \notin/t$ ) jusqu'à  $167,5 \notin/t$  à la fin du mois. C'est, là aussi, le niveau le plus bas depuis 3 ans (192 à  $211 \notin/t$ ).

### Maïs

On observe aussi une légère hausse (+ 3,50 €/t) qui permet d'atteindre 169,50 €/t ce qui reste inférieur aux niveaux des 3 années précédentes (de 198 à 220 €/t).



## Colza

Les cours sont stables (à 374  $\epsilon$ /t) au début du mois avant de connaître une hausse de 15  $\epsilon$ /t pour finir à 389  $\epsilon$ /t ce qui reste en dessous des niveaux des 3 années antérieures (468 à 475  $\epsilon$ /t).

#### **Tournesol**

Les cours évoluent de façon analogue avec une stabilité durant la première quinzaine (à 320 €/t) suivie d'une hausse de 20 €/t puis d'un léger repli à 335 €/t ce qui est, là aussi, en deçà des valeurs des années 2011 à 2013 (de 450 à 485 €/t).

#### Pois protéagineux

L'évolution est identique avec un palier (à 265 €/t) suivi d'une hausse nette (+ 20 €/t) durant la seconde quinzaine pour finir à 285 €/t en fin de mois, soit à un niveau intermédiaire par rapport aux années précédentes (278 à 295 €/t).

### **Productions** animales

On observe une certaine stabilité des cours des bovins alors que les autres productions connaissent des évolutions opposées durant les deux quinzaines.

#### **Bovins**

Après la baisse du mois de janvier, les cours se stabilisent et reprennent 2 centimes/kg, à 3,77 €/kg, soit à un niveau intermédiaire entre ceux de 2013 et de 2012 (4,05 et 3,58 €/kg) alors que 2011 est nettement en retrait à 3,18 €/kg.

### **Porcins**

Les cours restent stables à  $1,51 \in \text{kg}$  durant la première quinzaine avant de connaître une baisse de 10 centimes/kg durant la seconde. A  $1,41 \in \text{kg}$ , le niveau est le plus bas depuis ces 3 dernières années  $(1,43 \text{ à } 1,67 \in \text{kg})$ .

## **Ovins**

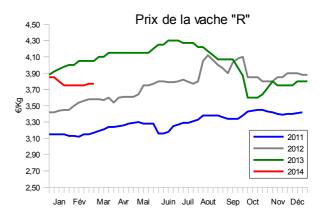
Les cours suivent une évolution voisine avec une stabilité  $(6,62 \text{ } \ell/\text{kg})$  au début du mois mais la baisse est plus forte (-17 centimes/kg soit  $6,45 \text{ } \ell/\text{kg})$  compensée par une remontée jusqu'à  $6,51 \text{ } \ell/\text{kg}$ . Ils restent néanmoins supérieurs à ceux des 3 années précédentes  $(5,83 \text{ à } 6,10 \text{ } \ell/\text{kg})$ .

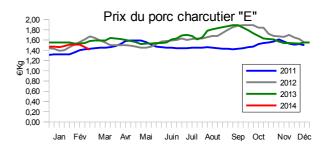
### Lait

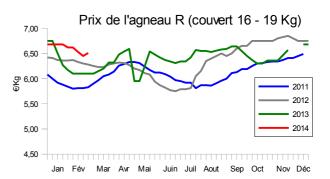
(pas de données disponibles)

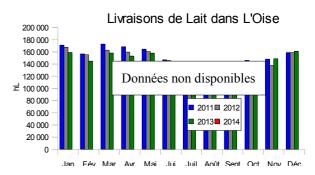
## Les œufs

La baisse observée courant janvier se poursuit au début du mois (-6 centimes soit 5,64 €/centaine) avant un net redressement et une hausse de 72 centimes pour finir le mois à 6,36 €/centaine. Le niveau est intermédiaire entre ceux de 2013 et de 2011, l'année 2012 ayant connu des cours exceptionnels (respectivement 6,78; 5,25 et 11,22 €/centaine).

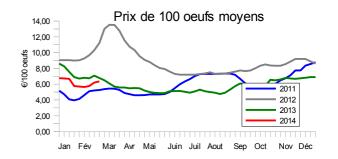












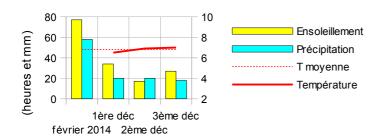
## Météorologie

Le mois de février a été nettement plus doux (+ 2,7 °C), plus humide (+ 12,4 mm soit + 27 %) et d'un ensoleillement conforme à la moyenne (+ 32 min soit 0,7 %). La première décade a été la plus ensoleillée mais la plus fraîche alors que la troisième a été la plus douce et la plus sèche. Il y a eu 1 seule journée (le 03/02) de gelée mais 13 journées de pluie et 11 de vent (96,8 km/h le 07/02). La température a varié entre - 0,9 et 13,2 °C (le 06/02) soit seulement 3 jours plus tard.

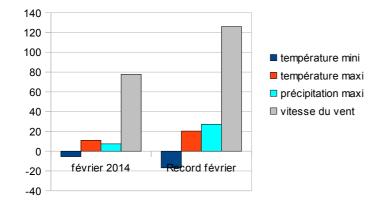
### **Proverbe**

Février trop doux présage un printemps froid

## Détail du mois de février 2014

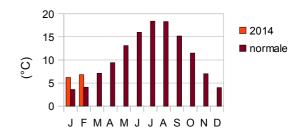


# Extrêmes de février



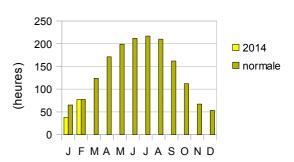
# Température 2014

(Beauvais - Tille)



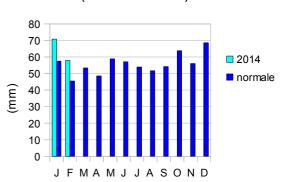
# Insolation 2014

(Beauvais - Tille)

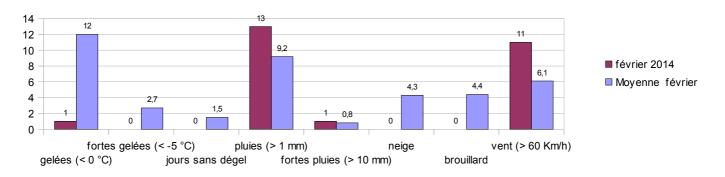


# Précipitations 2014

(Beauvais - Tille)



# Fréquence des évènements climatiques en Février





Pour en savoir plus : sites internet
- de la DDT de l'Oise : http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr
- de la statistique agricole : http://www.agreste.agriculture.gouv.fr
- de Météo France :http://france.meteofrance.com

Direction Départementale des Territoires 2, Bd Amyot d'Inville – BP 20317 60021 Beauvais cedex Téléphone : 03 44 06 43 47 – Télécopie : 03 44 06 43 00

Courriel: ddt@oise.gouv.fr

Directeur de la publication : Jean-François TURBIL Rédaction : Olivier Renaud Impression : DDT dépôt légal : à parution ISSN : 1260 - 8289